



CRIBIQ

Consortium de recherche et innovations
en bioprocédés industriels au Québec

Appel à projets :

Solutions innovantes en lien avec la COVID-19



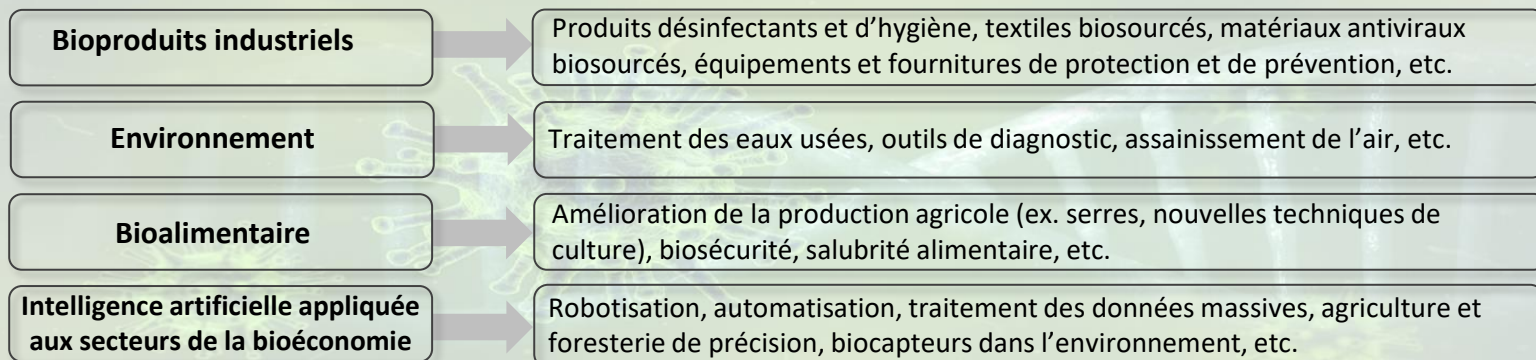
OBJECTIF

Cet appel à projets spécial vise à soutenir les projets de recherche collaborative innovants qui permettront d'atténuer les conséquences sociales et économiques de la pandémie à court, moyen et long terme.

DEMANDEURS ADMISSIBLES

Instituts de recherche publique du Québec (IRPQ), universités, CCTT et centres de recherche gouvernementaux.

DOMAINES DE RECHERCHE CONCERNÉS



Les modalités de financement des projets et le niveau d'appariement des montants industriels par le CRIBIQ dépendront du **NIVEAU DE MATURITÉ TECHNOLOGIQUE DE DÉPART (NMT)** de chaque projet.

NIVEAU DE MATURITÉ TECHNOLOGIQUE		NORMES DE FINANCEMENT			
1	Observation du principe de base	2 entreprises minimum	40% max soutien du CRIBIQ	20% min apport en espèce des entreprises	80% max contributions publiques
2	Formulation du concept technologique				
3	Preuves expérimentales du concept au laboratoire				
4	Validation des fonctions clés du concept en laboratoire	1 entreprise minimum	25% max soutien du CRIBIQ	25% min apport en espèce des entreprises	75% max contributions publiques
5	Validation de la technologie en environnement représentatif				
6	Démonstration du prototype dans un environnement réel simulé (semi-pilote ou pilote)				
7	Démonstration du prototype dans un environnement opérationnel				
8	Système réel achevé et qualifié au moyen d'essais et de démonstrations				
9	Validation par le déploiement réussi dans un contexte opérationnel	Les projets avec un NMT de départ de 7 à 9 ne sont pas financés dans le cadre du programme PSO			

Caractère innovant du projet : un critère essentiel

Le caractère innovant ou les perspectives d'innovation du projet seront évalués dans le contexte de la réalité économique québécoise.

La recherche collaborative : un critère indispensable



Les entreprises partenaires et les IRPQ participants se doivent de travailler en étroite collaboration afin d'identifier ensemble les défis technologiques auxquels ils font face. Cette recherche collaborative a pour objectif de développer une relation de gagnant-gagnant afin de combiner les connaissances, le savoir-faire, les ressources, la matière première, les moyens logistiques et les aspects technico-économiques pour générer de nouvelles technologies, de nouveaux procédés, produits ou services. De plus, les entreprises participantes doivent partager équitablement les risques et les retombées économiques directes du projet.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Salaires et avantages sociaux, sauf ceux des professeurs-chercheurs universitaires qui sont actuellement rémunérés par leur institution ou par un organisme subventionnaire gouvernemental et ceux des enseignants collégiaux libérés pour réaliser des activités dans le cadre des projets;
- Bourses des étudiants ou stagiaires postdoctoraux;
- Matériel (incluant les petits appareils de laboratoire), produits consommables et fournitures;
- Location des équipements;
- Frais d'animalerie et de plateforme;
- Frais de déplacement et de séjour selon les normes du Conseil du Trésor du Québec;
- Frais de diffusion des connaissances;
- Frais de gestion et d'exploitation de la propriété intellectuelle;
- Honoraires professionnels (contrats, sous-traitance, etc.), encourus par un IRPQ dans le cadre du projet. Ils doivent être justifiés et représenter au maximum 10% du budget total sans toutefois dépasser 25 000 \$ et doivent être attribués selon la loi sur les contrats des organismes publics (chap. C-65);
- Frais de gestion du CRIBIQ.

Pour les projets dont les universités reçoivent une portion ou la totalité de la subvention du CRIBIQ, les frais indirects de recherche (FIR), qui ne sont pas des frais considérés dans le calcul des ratios de financement et qui seront assumés par le ministère de l'économie et de l'innovation (MEI), devront correspondre à 27% (taux fixe) de la contribution du CRIBIQ et s'appliquent aux dépenses admissibles suivantes :

- Salaires, traitements et avantages sociaux
- Bourses aux étudiants
- Matériel, produits consommables et fournitures
- Location des équipements
- Frais de déplacement

Dates importantes

Dépôt du formulaire de
demande détaillée
**Au plus tard le
10 juin 2020 à 17h00**

Comité d'analyse technico-
économique (CATE),
présentation orale
29 juin 2020

Le programme de recherche
du CRIBIQ est réservé aux
MEMBRES en règle du
Consortium

La durée maximale
des projets est de
36 mois

Pour de plus amples informations ou pour obtenir les formulaires, veuillez communiquer avec Daniela Bernic par courriel: daniela.bernic@cribiq.qc.ca.

Partenaire financier:

La mission du CRIBIQ est de promouvoir et soutenir la réalisation de projets innovants dans les filières industrielles de la bioéconomie au Québec.

Québec